

Evolution du Revenu de solidarité active en Île-de-France quatre ans après son entrée en vigueur

N°14-Octobre 2013

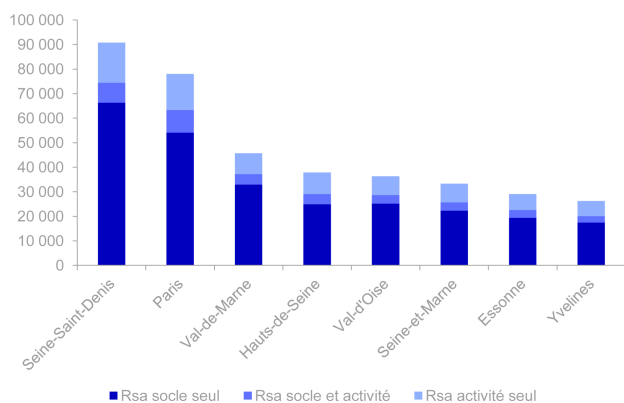
BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 juin 2013, le Revenu de solidarité active (Rsa) a été versé par les Caf d'Île-de-France à 377 500 foyers, soit 6,6 % de la population francilienne. Depuis juin 2009, l'accroissement soutenu des effectifs du dispositif, qui est à mettre en lien avec la conjoncture défavorable des quatre dernières années, est marqué par d'importants flux d'entrées et de sorties du dispositif, près de 58 000 flux en moyenne, et entre ses composantes. Ces mouvements externes et internes soulignent la mobilité des bénéficiaires de cette prestation ainsi que l'instabilité de leurs parcours professionnels. Le Rsa activité - nouveau volet de la prestation - n'a pas eu l'impact attendu sur le nombre de bénéficiaires.

■ Hausse soutenue des bénéficiaires du Rsa en lien avec un contexte économique morose

Quatre ans après sa mise en place, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ 377 500 foyers (cf. encadré 1). Précisément, les effectifs du Rsa socle s'élèvent à 301 900 allocataires (80 %) et environ 76 400 foyers perçoivent le Rsa activité seul (20 %). Entre fin juin 2012 et fin juin 2013, le nombre de bénéficiaires du Rsa enregistre une progression de +7,0 %. Si les deux composantes évoluent dans un sens analogue, la partie « socle » du dispositif connaît une croissance plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « activité seul » (+7,9 % contre +3,9 %) (cf. figure 1).

Figure 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 30 juin 2013



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2013.
Lecture : Fin juin 2013, à Paris, 54 100 allocataires perçoivent le Rsa socle seul.

Entre fin mars 2013 et fin juin 2013, le nombre d'allocataires du Rsa progresse plus vite qu'au trimestre précédent (+2,7 % contre +1,4 %). Cet accroissement du nombre de bénéficiaires du Rsa est le fait des deux composantes. La composante « activité seul » enregistre une poussée de ses effectifs de +3,9 % (contre +3,0 % au trimestre précédent), pour atteindre son plus haut niveau de bénéficiaires depuis sa mise en

Encadré 1

Le Revenu de solidarité active (Rsa) et ses composantes

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'Etat, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Au 1er janvier 2013, le montant forfaitaire est de 483 euros pour une personne seule et de 870 euros pour un couple avec un enfant.

On distingue trois composantes d'allocataires :
- les foyers bénéficiaires du Rsa socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, ou bien dont les membres ayant un emploi sont en période de cumul intégral (le cumul intégral consiste à neutraliser l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du Rsa, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois) ;
- les bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer) ;
- les bénéficiaires du Rsa activité seul qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources sont supérieures au montant forfaitaire.

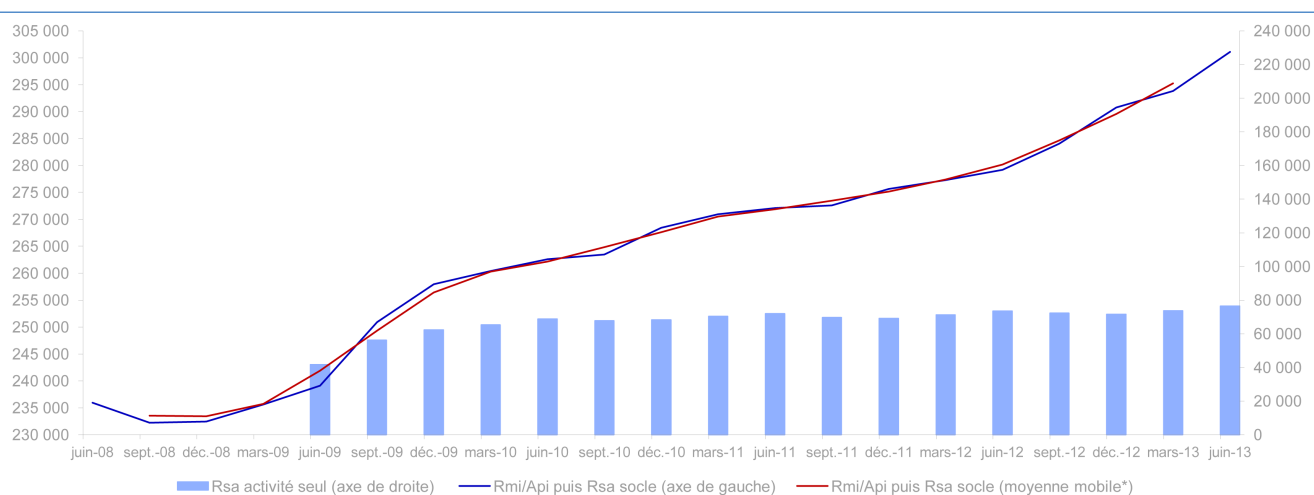
place (1) (cf. figure 2). À l'échelle départementale, ce sont les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-d'Oise qui affichent les taux de croissance les plus élevés pour la partie « activité seul », avec respectivement +6,6 %, +6,2 % et +5,0 %. Sur le trimestre précédent, Paris affichait un taux de croissance de +3,9 %

(1) Cet accroissement des effectifs du Rsa activité seul se produit à intervalles réguliers les deux années précédentes : entre décembre et mars ainsi qu'entre mars et juin. Ceci met probablement en évidence un effet saisonnier pour cette composante.

pour cette même composante ; il n'est que de +1,7 % entre mars et juin 2013. Sur la même période, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle croît de +2,5 % (contre +1,1 % au trimestre précédent). À un niveau désagrégé, c'est la composante « socle seul » qui explique l'évolution plus dynamique des effectifs du Rsa socle : avec une augmentation trimestrielle de +2,7 %, le nombre de foyers bénéficiaires du « revenu social minimum » passe de 255 700 à 262 500. Par ailleurs, après avoir connu un petit fléchissement le trimestre précédent (-0,2 %), le volet « socle et activité » enregistre de nouveau une croissance de ses effectifs entre fin mars 2013 et fin juin 2013 (+1,1 %), ces derniers passant de 38 100 à 38 500.

Après avoir affiché une forte augmentation du nombre de bénéficiaires lors de sa montée en charge, cette prestation de dernier recours connaît ensuite une croissance soutenue mais plus progressive de ses effectifs. Cette hausse continue des effectifs du Rsa réside essentiellement dans le contexte de morosité économique qui prévaut depuis l'avènement de la crise en 2008 (2). Même si leurs effets ont été plus tardifs sur le territoire francilien (3), la contraction de la croissance et la dégradation du marché du travail qui en a découlé ont été des facteurs aggravant des situations de pauvreté et de précarité qu'il convient de souligner. Depuis sa mise en place (hors phase de montée en charge), la croissance

Figure 2. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires du Rsa activité seul



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 260 300 à 295 200 entre mars 2010 et mars 2013.

* Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

La majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 40 500 foyers allocataires franciliens, ce qui représente 10,7 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. La croissance des effectifs du Rsa majoré est plus accentuée qu'au trimestre précédent (+2,2% contre +0,5 %). Les parts d'allocataires bénéficiant de cette prestation sont les plus élevées en Seine-et-Marne (14,7 %), en Essonne (13,8 %) et dans le Val-d'Oise (13,2 %) tandis que les départements de Paris et des Hauts-de-Seine enregistrent les proportions les plus faibles avec respectivement 6,6 % et 9,5 %.

des effectifs du volet « activité seul » est quant à elle plus lente : les effectifs sont ainsi passés de 68 700 à 76 400 entre juin 2010 et juin 2013. Cette progression moins dynamique que prévue du Rsa activité seul souligne l'importance du phénomène de non-recours à cette prestation d'assistance qui concerne les deux tiers des allocataires potentiels de cette composante (4).

Fin juin 2013, la population couverte par le Rsa reste relativement stable (6,6 % de la population francilienne) (cf. tableau 1). Ce sont environ 572 400 franciliens qui sont couverts par le Rsa socle (4,7 %) et 196 000 qui vivent dans un foyer

Tableau 1. Répartition de la population couverte par le Rsa selon la composante par département au 30 juin 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	98 664	51 208	154 206	70 073	53 601	38 021	46 158	60 433	572 364
En % de la population au recensement 2010	4,4	3,3	10,2	5,3	4,1	2,7	3,8	5,2	4,9
Rsa activité seul	31 602	21 547	46 765	21 995	19 856	15 996	17 381	20 866	196 008
En % de la population au recensement 2010	1,4	1,4	3,1	1,7	1,5	1,1	1,4	1,8	1,7
Total Rsa	130 266	72 755	200 971	92 068	73 457	54 017	63 539	81 299	768 372
En % de la population au recensement 2010	5,8	4,7	13,3	7,0	5,6	3,8	5,3	7,0	6,6

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2013 ; Insee, Recensement de la population en 2010.

Lecture : Fin juin 2013, environ 196 000 franciliens sont couverts par le volet « activité seul ».

(2) Cazain, S. & Siguret, I., (2013), « Les bénéficiaires du Rmi, de l'Api et du Rsa-socle : une évolution liée aux fluctuations du chômage », *Politiques sociales et familiales*, n°133, septembre, p. 68-74.

(3) Crenner, E., (2013), « Des effets de la crise sur le chômage plus faibles et plus tardifs en Île-de-France », *Île-de-France faits et chiffres*, n°306, juillet.

(4) Cour des comptes, (2013), « Le Rsa « activité » : une prestation peu sollicitée, un impact restreint » in *Rapport public annuel de la Cour des comptes*, La documentation française, p. 219-257.

de travailleurs pauvres (1,7 %). La répartition des personnes couvertes par le Rsa révèle des disparités interdépartementales : un peu plus d'un dionysien sur dix est couvert par le dispositif (13,3 %), soit le double de la proportion observée au niveau régional (6,6 %), tandis que les Yvelines et les Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture plus faibles (respectivement 3,8 % et 4,7 %).

■ **Davantage de flux de sorties externes que d'entrées dans le dispositif entre deux trimestres**

Afin d'appréhender de manière dynamique l'évolution des effectifs du Rsa, les entrées et les sorties trimestrielles du dispositif sont suivies grâce à la fusion de deux trimestres consécutifs (cf. encadré 2). Les entrées correspondent aux bénéficiaires du Rsa ayant un droit payable au cours d'un trimestre donné alors qu'ils n'étaient pas présents le trimestre précédent. Pour ce qui est des sorties, elles recensent les allocataires qui ne perçoivent plus le Rsa droit payable alors qu'ils le touchaient le trimestre précédent. Marqué par une forte progression lors des trois premiers trimestres de montée en charge du dispositif, le stock de bénéficiaires du Rsa, soit les allocataires qui perçoivent la prestation deux trimestres consécutifs, reste relativement stable à partir du troisième trimestre 2010 (cf. figure 3). Celui-ci évolue de manière un peu plus dynamique sur les trimestres qui s'étendent de juin 2012 à juin 2013 (+1,6 %, +0,9 %, +1,2 %, +2,6 %). En moyenne, on dénombre près de 58 000 mouvements externes (entrées et sorties du droit payable) entre deux trimestres. Depuis juin 2009, les sorties du dispositif sont très souvent supérieures aux entrées puisque sur 100 sorties on dénombre, en moyenne, 76 entrées. Toutefois, depuis la fin de l'année 2012 l'écart entre les entrées et les sorties tend à se resserrer : les flux d'entrées externes progressent en effet plus rapidement que les flux de sorties externes. Entre mars et juin 2013, on compte ainsi 85 entrées pour 100 sorties.

Encadré 2

Méthodologie

Nous étudions les mouvements d'entrées et de sorties dans le dispositif Rsa en appariant pour chaque période deux trimestres consécutifs. Environ 5 % des allocataires présents au trimestre t ne le sont plus au trimestre $t+1$. Et inversement, des allocataires présents le trimestre $t+1$ ne l'étaient pas le trimestre t . Deux raisons essentielles expliquent cette perte :

- Les mutations interrégionales : certains allocataires déménagent et quittent la région entre deux trimestres et donc ne sont plus recensés dans un des départements de l'Île-de-France. Ils bénéficieront de leur droit au Rsa dans une Caf non francilienne.
- La fin de droit à une prestation familiale ou sociale suite à un changement de situation familiale (enfants qui ne sont plus à charge) ou financière (fin des prestations sociales dont le Rsa).

Néanmoins, entre deux trimestres consécutifs, nous pouvons suivre les entrées et sorties du droit payable Rsa : par exemple, un allocataire peut bénéficier de son allocation Rsa le trimestre t et ne plus la percevoir le trimestre $t+1$, pour autant il se peut qu'il ne soit pas sorti du dispositif s'il a un droit suspendu. On le considère comme sorti du droit payable. Un allocataire ayant un droit suspendu ne perçoit pas de Rsa mais reste dans le dispositif. Cela signifie qu'il ne satisfait pas toutes les conditions pour bénéficier de la prestation (les ressources du foyer peuvent être trop élevées ou la déclaration de ressources non retournée à la Caf). Depuis octobre 2009, les demandes de Rsa refusées pour un autre motif que des ressources trop élevées sont clôturées le mois même*.

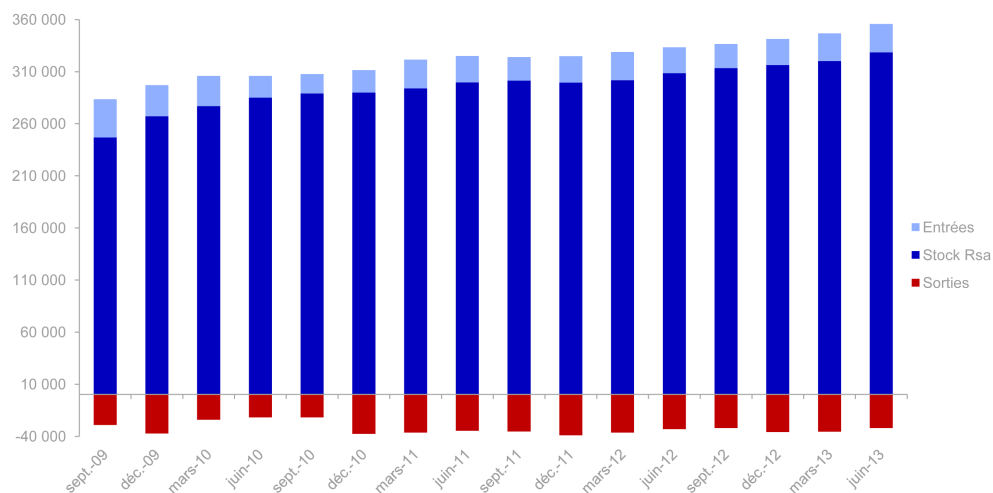
Les changements de composantes : les bénéficiaires du Rsa peuvent changer de composantes entre deux trimestres consécutifs ; par exemple un allocataire bénéficiant du Rsa socle seul peut le trimestre suivant se trouver dans le Rsa socle et activité.

On distingue six mouvements :

- Du Rsa socle seul au Rsa socle et activité ;
- Du Rsa socle seul au Rsa activité seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa socle seul ;
- Du Rsa socle et activité au Rsa activité seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle seul ;
- Du Rsa activité seul au Rsa socle et activité.

* Le Tiec, M., (2010), « Montée en charge du Rsa », Dossier d'études, Cnaf, n°131, août.

Figure 3. Entrées et sorties du droit payable au Rsa de juin 2009 à juin 2013



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

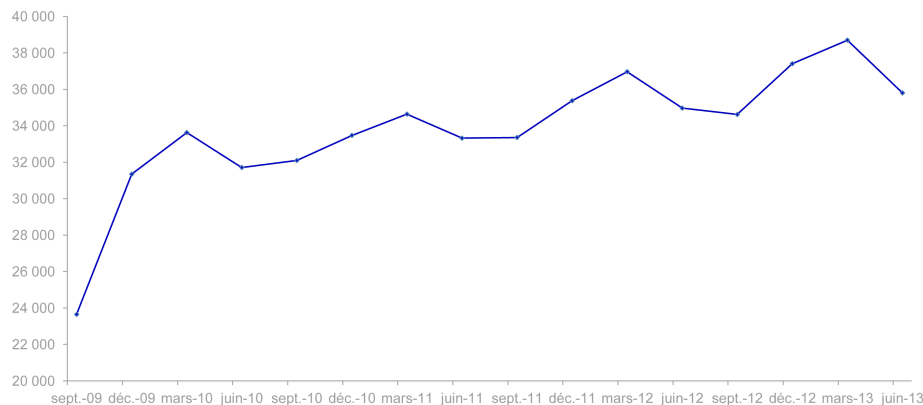
Lecture : En décembre 2012, le stock de bénéficiaires du Rsa (présents en septembre et décembre 2012) atteint 316 400.

■ Des transitions entre composantes qui révèlent l'instabilité des droits des allocataires

Les allocataires du Rsa au sens du droit payable, c'est-à-dire ceux percevant effectivement la prestation, peuvent connaître des périodes de transition à l'intérieur du dispositif qui les amènent à changer de composantes entre deux trimestres. Durant la phase de montée en charge du dispo-

allocataires du Rsa, surtout celles issues des revenus d'activité, ainsi que les changements de configuration familiale (arrivée ou départ d'un enfant à charge, séparation,...) sont à l'origine de ces passages entre composantes (5). Au regard de ces flux internes, cette prestation peut apparaître peu sécurisante pour les bénéficiaires (6). Les changements de composantes sont plus ou moins fluctuants sur l'ensemble de la période :

Figure 4. Ensemble des mouvements entre composantes du Rsa de juin 2009 à juin 2013



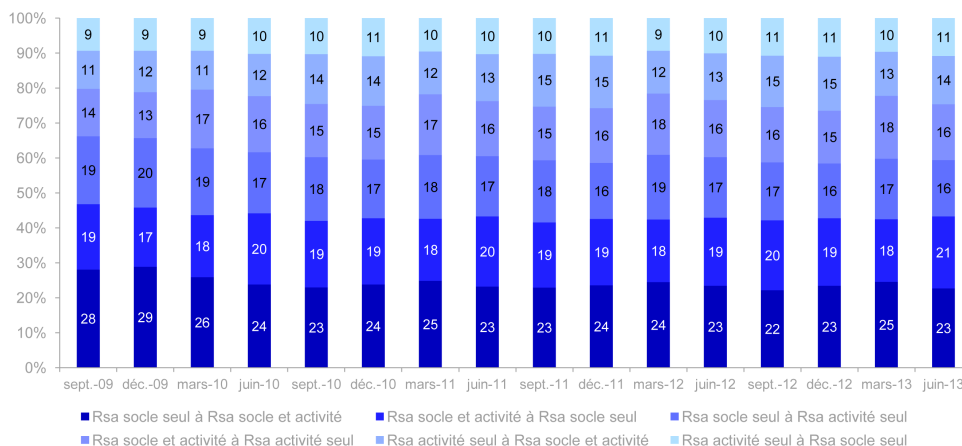
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Entre septembre 2012 et décembre 2012, 37 400 allocataires du Rsa ont changé de composantes.

sitif, les transitions internes ont enregistré une croissance soutenue : entre septembre 2009 et mars 2010 celles-ci sont passées de 23 600 à 33 600 (cf. figure 4). Si par la suite les flux de transitions internes se stabilisent, ces derniers connaissent toutefois des « pics » en fin de premier trimestre 2012 et 2013. L'ensemble de ces mouvements entre composantes met en exergue l'instabilité des droits à laquelle est confronté ce public précaire. La volatilité des ressources des

les mouvements du Rsa socle seul et du Rsa socle et activité vers une autre composante sont plus irréguliers. Par ailleurs, les transitions du Rsa socle seul vers le Rsa socle et activité sont les plus importantes entre chaque trimestre : elles représentent près d'un quart de l'ensemble des transitions internes (cf. figure 5), pour atteindre près de 9 500 fin mars 2013. La seconde transition la plus observée concerne le passage du Rsa socle et activité vers le Rsa socle seul.

Figure 5. Poids relatif des transitions entre composantes du Rsa entre deux trimestres



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Entre mars et juin 2013, sur 100 allocataires bénéficiant du Rsa, 11 sont passés du Rsa activité seul vers le Rsa socle seul.

Jean Flamand
Ctrad – Caf en Île-de-France

(5) Fernandez, V. & Marc, C., (2013), « Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du Rsa », *L'e-ssentiel*, n°136, juin.

(6) Alberola, E. ; Léopold, G ; Tith, F., (2012), « Les effets du Rsa peu perceptibles par les bénéficiaires », *Consommation et modes de vie*, Credoc, n°250, avril.